

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 54 (1962)
Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

54^e année

Février 1962

N° 2

L'économie entre la contrainte et la liberté

Par E.-F. Rimensberger

I. De l'ordre individualiste à l'ordre institutionnel

On lit dans le *Manifeste communiste*, qui demeure le fondement du « marxisme-léninisme », dogme impératif pour tous les partis communistes: « A l'ancienne société bourgeoise, avec ses classes et ses antagonismes de classe, se substituera une association où le libre développement de chacun sera la condition du libre développement de tous... La société bourgeoise nous reproche de vouloir abolir la propriété. A coup sûr, c'est bien là ce que nous voulons. » Le programme du Parti socialiste suisse constate: « La libération économique et sociale de tous suppose les libertés individuelles et politiques... La limitation de la liberté de quelques-uns (de la liberté du commerce et de l'industrie) accroît la liberté de tous... Chaque individu doit avoir la possibilité de développer librement ses dons et ses capacités indépendamment de son origine et de sa fortune. » Et cette déclaration de l'*Internationale socialiste* du 3 juillet 1951 sur les buts et les tâches du socialisme démocratique: « Le socialisme a pour objectif de garantir le contrôle du peuple tout entier (Bestimmungsrecht) sur l'économie. Il aspire à créer une collectivité au sein de laquelle des hommes libres coopèrent sur un pied d'égalité. » Le programme du Parti radical-démocratique suisse précise: « Le parti affirme le principe de l'économie privée et de la propriété privée. Il reconnaît la nécessité, pour accomplir les tâches publiques, d'institutions relevant de l'économie collective... Dans les limites du droit établi par la volonté du peuple, l'individu doit bénéficier de toute la marge de liberté qui est compatible avec celle d'autrui. » Une affiche électorale du Parti libéral porte ce mot d'ordre: « Liberté pour tous! »

Nous vivons à l'âge des slogans. Plus ils sont nombreux, plus la presse, la radio, la télévision les multiplient, plus s'accélère la ca-